



### **Un phénomène ancien et massif**

L'Éducation Nationale et l'ensemble du secteur public (1,3 millions de précaires) a depuis longtemps recours à la précarité faute de recrutement de personnels titulaires. Cette situation risque encore de s'aggraver avec la décentralisation puisque les collectivités territoriales comptent encore plus de précaires que la fonction publique d'État.

Depuis les Maîtres Auxiliaires (MA) et après les TUC (mis en place par le PS en 1982), une multitude d'emplois précaires ont été créés : CES, CEC, contractuelLes, vacataires, emplois jeunes, assistantEs d'éducation... La loi Borloo nous en promet d'autres dont les contrats d'avenir nouvelle mouture du RMA, adaptable au public et au privé. Un travail de 26 h annualisé sera payé avec son RMI ou ses ASS et des clopinettes versées par le patronat.

A cette multiplication des contrats précaires, il faut ajouter les précaires « prêté-e-s » par les associations ou les entreprises. Ainsi des emplois jeunes qualifié-e-s de « correspondant-e-s réseau éducatif » sont employé-e-s par Transpole via l'association ADEMN pour exercer dans les collèges de villes qui ont signé un contrat local de sécurité.

### **Conditions de travail précaires, salaire aléatoire et galère au quotidien**

A travail égal, les précaires sont moins payé-e-s, moins protégé-e-s, ont une moins bonne couverture sociale, sont les victimes privilégié-e-s des petits chefs... Elles/Ils ont tôt tâté de la flexibilité. Il faut bien profiter au mieux des 20h des CES ou des 30 h des CEC payés au SMIC horaire ! Cette exploitation sans vergogne se fait souvent au mépris de la législation du travail puisque ces personnels sont souvent embauché-e-s sur des postes « liés à l'activité normale et permanente » (art 121-1 du *Code du Travail*).

Evidemment, la précarité du travail entraîne une précarité du quotidien : peur du lendemain liée au renouvellement du contrat, stress lié à la surexploitation, difficultés de logement, de transport... Rajoutons que l'accès aux services médicaux, sociaux et aux services publics est de plus en plus problématique.

### **Les précaires, salarié-e-s à jeter après usage ?**

On l'a vu hier avec les contractuel-le-s, les emplois jeunes... on le voit aujourd'hui avec les CES et les CEC : dès qu'un contrat encore plus précaire pointe son nez, l'État-patron se débarrasse de salarié-e-s qu'il a pressuré-e-s sans vergogne pour profiter de l'aubaine. Où est la « réinsertion sociale » pour ces personnes renvoyées dans la spirale du chômage en attendant de nouvelles formes de précarité.

### **La précarité promise aux titulaires**

La précarité nous concerne tous. Sans mobilisation, Fillon l'imposera à chacun.

- disparition des heures de décharges (labo, première chaire...)
- remplacement à l'interne au sein des établissements
- intervention des PLP en collège et des PLC en LP
- Les professeurs stagiaires sont déjà sous tutelle pédagogique (au moins 14 inspections en un an). Avec les conseils pédagogiques, c'est au tour des titulaires.

### **L'École : une entreprise de formation des précaires ?**

Non seulement, l'École recourt à la précarité, mais elle fournit et forme aussi des contingents de précaires ou de futur-e-s précaires. Fillon s'est ainsi engagé à augmenter le nombre de contrats d'apprentissage pour les élèves en difficulté au collège dans la droite ligne du plan Borloo (500 000 contrats d'apprentissage par an). Or, l'apprentissage est souvent un moyen pour le patronat de recruter une main d'œuvre docile et sous payée et il n'offre aucune qualification pour l'avenir. De même, le rapport Thélot, les lycées des métiers, le projet de nouvelle troisième renforçaient l'importance des compétences (plus ou moins définies par le patronat local) aux dépens des diplômes, c'est-à-dire d'une capacité indifférente au contexte ayant de ce fait une valeur juridique. Bref, c'est un travail de sape contre les conventions collectives qui permettent d'apporter encore une petite protection aux salarié-e-s. Les intérêts de l'entreprise sont d'ailleurs largement défendus puisqu'on invite de plus en plus les patrons dans l'École.

C'est pourquoi nous nous réunissons ce 5 janvier et avons demandé audience au recteur pour obtenir les chiffres de la précarité dans l'académie afin d'entreprendre de nouvelles mobilisations dans le cadre des actions entreprises par les chômeurs/ses et précaires au niveau national.

## **TITULARISATION ET RÉEMBAUCHE DE TOU-TE-S LES PRÉCAIRES** **SANS AUCUNE CONDITION**

**Mercredi 19 janvier 2005 : rassemblement à 14H devant le rectorat de Lille**  
**pour connaître les chiffres de la précarité**

**Jeudi 20 janvier 2005 : rassemblement à 10H30 devant le lycée Gaston Berger à Lille**